

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE**

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 DECEMBRE 2019

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

Sous-Préfecture de
Forbach-Boulay-Moselle

23 DEC. 2019

Etaient présents : ALBERT Julien – SCHMITT Laurent – GOUTH Laurent – SCHMITT Kévin – FISCHER Jean-Paul

Absents excusés : FRANCHINI Jean-Luc – SCHMITT Daniel – BAURIERES Martine

Procuration : FRANCHINI Jean-Luc donne procuration à SCHMITT Laurent

Absents non excusés : KLEIN Christophe – RICHERT Rosetta

**N° 26-2019 – MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION ST-AVOLD SYNERGIE**

Rapporteur : Monsieur le Maire informe

L'arrêté préfectoral n° 2018-DCL/1-034 du 3 août 2018 détermine à ce jour les statuts de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie.

Vu la délibération du Conseil Communautaire de l'Agglomération Saint-Avold Synergie, séance du 26 novembre 2019, point n° 41, il convient de se prononcer sur l'ajout d'une prise de compétence de l'Item n° 12 en compétence facultative dans les statuts de la CASAS, à savoir :

« Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant de l'Albe et donc par extension de la Sarre au Syndicat des Eaux et Assainissement Alsace Moselle (SDEA) »

En vertu de ce qui précède, M. le Maire de la commune invite son Conseil Municipal à délibérer sur une modification des statuts de la CASAS, comme suit :

1/ ajout de la compétence facultative suivante :

« Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant de l'Albe et donc par extension de la Sarre au Syndicat des Eaux et Assainissement Alsace Moselle (SDEA) »

2/ habiliter M. le Maire de la commune d'Altrippe ou son représentant à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la délibération.

Décision du conseil municipal : Modification des statuts adoptée

VOTES : 7 POUR : 7 voix
(dont une procuration)

CONTRE : 0 voix ABSTENTION : 0 voix

Pour extrait conforme
Altrippe, le 21 décembre 2019
Le Maire
KONIECZNY Alain



Notifié – Publié
Le 21.12.2019
Transmis à la S.P.
Le 21.12.2019

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 DECEMBRE 2019

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire



Etaient présents : ALBERT Julien – SCHMITT Laurent – GOUTH Laurent – SCHMITT Kévin – FISCHER Jean-Paul

Absents excusés : FRANCHINI Jean-Luc – SCHMITT Daniel – BAURIERES Martine

Procuration : FRANCHINI Jean-Luc donne procuration à SCHMITT Laurent

Absents non excusés : KLEIN Christophe – RICHERT Rosetta

N° 27-2019 – ACHAT DE LA LICENCE IV DE MME AUERT PATRICIA

Monsieur le Maire rappelle que Mme AUERT Patricia souhaite vendre sa licence IV. Dans le cadre de la conservation de cette licence au sein de la commune, il est proposé au conseil municipal d'acquérir pour la commune cette dernière au prix de 5000 € (cinq mille euros).

Le conseil Municipal entendu l'exposé du Maire et après en avoir discuté et délibéré

- ACCEPTE la proposition du maire d'acquérir la licence
- ACCEPTE de prendre en charge la dépense
- DECIDE de prévoir les crédits au budget communal
- DECIDE d'affecter la licence au foyer communal situé rue du stade à ALTRIPPE
- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces administratives relatives à cette translation.

VOTES : 7 POUR : 7 voix
(dont une procuration)

CONTRE : 0 voix ABSTENTION : 0 voix

Pour extrait conforme
Altrippe, le 21 décembre 2019
Le Maire
KONIECZNY Alain

Notifié – Publié
Le 21.12.2019
Transmis à la S.P.
Le 21.12.2019

